



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en place d'un accompagnement psychique et psychologique des jeunes - covid-19

Question écrite n° 35645

Texte de la question

Mme Monique Limon interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'importance de la mise en place d'un accompagnement psychique et psychologique des jeunes, suite à la crise de la covid-19. Dans les prochaines semaines, cela fera bientôt tristement un an que l'on a été touché par la pandémie du coronavirus et que l'on vit au quotidien avec ses conséquences dramatiques, à la fois économiques, psychologiques et sanitaires. L'épidémie et les mesures qui en découlent percutent les modes de vie de l'ensemble de la population, mais cela est encore plus une réalité pour les jeunes qui apparaissent comme les plus pénalisés. C'est la raison pour laquelle il faut une réponse extrêmement forte afin qu'ils ne soient pas les sacrifiés de cette crise de la covid-19. Le Gouvernement leur a apporté son soutien par le biais de nombreuses mesures économiques, notamment par le biais du plan « un jeune, une solution ». Si les aides économiques sont nombreuses et précieuses, on ne peut négliger le plan psychologique, tant cette période fait ressortir mal être, souffrance et solitude chez les étudiants et les jeunes en général, les plongeant ainsi dans une grande précarité psychologique. Elle lui demande donc si la mise en œuvre d'un programme particulier est réfléchi, afin d'accompagner les jeunes au niveau de leur santé psychique et psychologique et ainsi d'atténuer les conséquences qu'aura inexorablement cette crise sur leur santé mentale.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Limon](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35645

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 mars 2021

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 465

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)